

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 SEPTEMBRE 2024
Convocations du 09 septembre 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le dix-huit septembre, à 20 H 15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Michèle **BRICHEZ**, Maire.

Etaient présents : Mme Michèle **BRICHEZ** – M. Bernard **HUGUET** – Mme Sonia **DRICI** - M. Yoann **FRIN** – M. Ludovic **NIESTRATA** - Mme Martine **CHARLES** - M. Jean-Marie **THIL** - M. Jean-Claude **GAUDEFROY**-

Absents excusés: Mme Estelle **BERTIN** (procuration à Mme BRICHEZ) - Mme Ariane **HENSER-MARTIN** (procuration à M. HUGUET) – M. Eric **LANTHIEZ**

Absents : Mme Marina **DELHUMEAU** – Mme Sabrina **GOBERVILLE**

Secrétaire de séance : Mme Martine **CHARLES**

Madame le Maire ouvre la séance à 20 H 19 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Martine **CHARLES** est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

Mme la Présidente de séance donne lecture de l'ordre du jour :

- ❖ Approbation du procès- verbal de la séance précédente
- ❖ Adhésion au groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement des déchets (inertes et dangereux) issus des dépôts sauvages
- ❖ Compte rendu des décisions du Maire
- ❖ Cession MULLER/Commune à l'euro symbolique
- ❖ Décision modificative n° 4
- ❖ Location de la maison communale
- ❖ Dissolution du CCAS
- ❖ Groupement de commandes (transports routiers)
- ❖ Questions diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 34/2024 :

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENLEVEMENT ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS (INERTES ET DANGEREUX) ISSUS DES DÉPÔTS SAUVAGES

Michèle BRICHEZ : Présentation

Les communes doivent faire face régulièrement à des dépôts sauvages et sont confrontées à des difficultés pour leur évacuation. Dès lors, la Thelloise souhaite constituer un groupement de commandes permettant, d'une part, l'évacuation rapide de ces dépôts par des personnes habilitées et disposant de véhicules adaptés et d'autre part, leur transport et traitement dans les filières spécifiques en limitant ainsi dans le même temps la pollution de l'environnement.

Le marché que souhaite conclure la Thelloise sera décomposé en 2 lots :

- *Le premier, pour les déchets inertes*
- *Le second, pour les déchets dangereux.*

Il est proposé à la commune d'adhérer à ce groupement de commandes avant le 30 septembre 2024. Le projet de convention constitutive a été transmis à chaque membre du Conseil Municipal.

Décision prise :

↳ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à ce groupement de commandes.

DÉLIBÉRATION 35/2024 :

OBJET : COMPTE RENDU DE DÉCISIONS DU MAIRE

Michèle BRICHEZ : Présentation

Madame le Maire rend compte de 2 décisions ;

- Décision n° 03/2024 du 27/06/2024 portant constitution d'une provision de 15 % du montant des créances douteuses ou contentieuses non recouvrées depuis plus de 2 ans et portant inscription d'une somme de 113,00 € au compte 681 ;
- Décision n° 04/2024 du 11/07/2024 autorisant la signature d'un avenant de 248,59 € au marché de restauration du bâtiment communal sis au 53 de la rue de la Ruelle, concernant le lot n° 4. Le nouveau montant du marché s'élève à 81 560,67 € HT.

Décision prise :

↳ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette communication.

DÉLIBÉRATION 36/2024 :

OBJET : CESSION DE PARCELLES A LA COMMUNE PAR M. ET MME KRUC

Michèle BRICHEZ : Présentation

*Madame le Maire relaie le courrier de M. et Mme **KRUC**, domiciliés à HONDAINVILLE (60250), 334 rue Le Temple, concernant la cession à la commune, à l'euro symbolique, de 2 parcelles sises lieudit « Le Temple » et cadastrées section D n° 1135 et D n° 1137.*

Décision prise :

↳ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ladite cession, autorise Mme le Maire à authentifier l'acte corrélatif et désigne Monsieur Bernard **HUGUET**, 1^{er} Adjoint, pour signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

DÉLIBÉRATION 37/2024 :

OBJET : DÉCISION MODIFICATION AU BUDGET N° 4

Michèle BRICHEZ : Présentation

Les assistantes maternelles ont signalé des problèmes d'humidité dans les locaux de la MAM, engendrant des odeurs de renfermé et rendant les lieux inconfortables. Il est nécessaire d'installer une ventilation double flux afin de pallier ces inconvénients. Un devis a été demandé et s'élève à 13 422,06 € HT.

Décision prise :

↳ A l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'installation d'un système de ventilation double flux et adopte la DM n° 4 décidant l'inscription des crédits nécessaires qui s'équilibre comme suit :

Compte 2135 : 20 000,00 €

Compte 1323 : 20 000,00 €

DÉLIBÉRATION 38/2024 :

OBJET : LOCATION DE LA MAISON COMMUNALE SIS AU 51 RUE DE LA RUELLE

Michèle BRICHEZ : Présentation

Un projet de bail de location du pavillon communal sis au 51 rue de la Ruelle est examiné. Les honoraires de rédaction se monteront à 250 € (moitié à la charge du bailleur et moitié à la charge du locataire). Mme le Maire déclare qu'elle dressera un état des lieux qui sera annexé au bail. Il est précisé qu'une candidature, émanant de Mme Françoise RUDINGER pour ladite location, a été déposée le 1^{er} août dernier.

Décision prise :

↳ A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes du projet de bail et autorise Mme le Maire à signer le bail à intervenir avec Mme Françoise RUDINGER.

DÉLIBÉRATION 39/2024 :

OBJET : DISSOLUTION DU CCAS

Michèle BRICHEZ : Présentation

Mme BRICHEZ expose qu'aucune demande d'aide n'a été déposée auprès du CCAS depuis 2015 et propose la dissolution de cet organisme, comme le permet la loi NOTRE pour les communes de moins de 1 500 habitants.

Décision prise :

↳ A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la dissolution du CCAS au 31 décembre 2024.

DÉLIBÉRATION 40/2024 :

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES – TRANSPORTS ROUTIERS

Michèle BRICHEZ : Présentation

Madame le Maire rappelle l'adhésion de la Commune au groupement de commandes relatif au transport routier de personnes dont la Communauté de communes THELLOISE est le coordonnateur. Elle ajoute que le bordereau de prix pour le transport des élèves à la piscine ne mentionne que les communes fréquentant la piscine de Chambly et que la convention constitutive énonce, en son article 3.2 que « toute commune adhérente peut sortir du groupement par décision de son Conseil municipal transmise au coordonnateur ».

Décision prise :

↳ A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la sortie de ce groupement.

Questions diverses :

✓ La nouvelle secrétaire, Mme Marion **TORRES-VELASCO** a pris ses fonctions le 1^{er} septembre et s'adapte très bien à son nouveau poste.

✓ La subvention pour l'installation d'un city-stade a été accordée. Une réunion de travail avec M. DUFOUR, maître d'œuvre, a eu lieu le 22 juillet dernier, afin de définir les différents équipements. L'appel d'offres ne sera lancé qu'en septembre ou octobre. Les travaux seront réalisés au printemps prochain.

✓ La rentrée des classes s'est passée sans problème. Mme DUMONT accueille 20 élèves (20 CM2) et M. MENNA 22 élèves (11 CM1 et 11 CE2).

✓ Pour impliquer les territoires et poursuivre l'action en faveur de l'environnement, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise porte le projet « Sensibilis'haie » qui vise à favoriser la plantation de haies. La Commune s'est inscrite et sa candidature a été retenue. Un kit composé de 100 plants appartenant à plus d'une dizaine d'essences, de 200 tuteurs en bambou et de 100 protections biodégradables sera fourni gratuitement.

La plantation doit se faire uniquement sur des terrains communaux avec, a minima, un linéaire continu de 50 m. Un panneau pédagogique sera fourni ultérieurement. Idéalement, le

chantier de plantation doit se faire avec des enfants et le grand public. Le Président des Chasseurs et des pêcheurs de Hondainville a été avisé et s'associera à l'opération.

✓Après déduction des frais de chauffage, électricité et gaz, la location de la salle des fêtes a rapporté :

- en 2023 : **7 474,29 €** (14 475,00 € de location - gaz :3 777,59 € - électricité : 2 102,34 € - eau : 1 120,34 €)
- en 2022 : **14 533,08 €** (16 248,50 € de location – gaz : 1 022,29 € - électricité : 496,94 € - eau : 196,19 €)
- en 2021 : **3 041,40 €** (4 445,00 € de location – gaz : 324,71 € - électricité : 403,49 € - eau : 675,40 €)

✓ En décembre 2023, le tampon d'une chambre ORANGE, sis sur le chemin rural dit de Hondainville à Mérard a été volé, constituant un danger potentiel pour un véhicule. La réparation avait été effectuée fin décembre après moult relances de la part de la Mairie. Le 13 août dernier, une des 3 dalles béton a été cassée. La réparation vient d'être effectuée.

✓ Une cérémonie a eu lieu samedi dernier à l'Institut UniLaSalle en l'honneur des bacheliers fréquentant un lycée de Beauvais et ayant obtenu la mention « Très bien ». Parmi les impétrants, un Hondainvillois, Yael GOUILLART, a été récompensé et la commune lui a versé une prime de 150 €.

✓ Comme chaque année, durant les vacances estivales, des incivilités sont à déplorer :

- banc complètement démoli en face du terrain de football
- ardoises cassées sur la toiture du lavoir.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Madame le Maire lève la séance à 21 H 19.

Procès-verbal adopté le 25 novembre 2024 par le Conseil Municipal.

Affiché et publié sur le site internet le 28 novembre 2024

**La Secrétaire de séance,
Martine CHARLES**

**Le Maire,
Michèle BRICHEZ**